



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE NANTES

### CONSTRUCTION DU TECHNICENTRE FERROVIAIRE SUD LOIRE DANS LE SECTEUR DU GRAND BLOTTEREAU PAR LA SNCF VOYAGEURS LOIRE OCÉAN

Par arrêté préfectoral n°2024/BPEF/134 en date du 19 novembre 2024, une enquête publique unique est ouverte pendant 33 jours consécutifs, du lundi 09 décembre 2024 à 09h00 au vendredi 10 janvier 2025 à 17h00 inclus :

- en mairie de quartier de Nantes-Malakoff - 5 Boulevard de Berlin 44000 NANTES (siège de l'enquête)
- en mairie de quartier de Nantes-Bottière - 69 Rue de la Bottière 44300 NANTES

portant sur la demande présentée par la SNCF Voyageurs Loire Océan en vue d'obtenir l'autorisation environnementale (supplétive) au titre de la loi sur l'eau, avec étude d'impact, dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés et permis de construire pour le projet de construction d'un technicentre ferroviaire sud Loire dans le secteur du Grand Blottereau à Nantes.

Jean-Paul NORIE, conservateur des hypothèques, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Gilbert FOURNIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après :

|   |   |
|---|---|
| <b>En mairie de quartier de Nantes-Malakoff</b><br>(siège de l'enquête)<br>5 Boulevard de Berlin 44000 NANTES | <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Lundi 09 décembre 2024 de 09h00 à 12h00</u></li><li>• <u>Jeudi 02 janvier 2025 de 09h00 à 12h00</u></li><li>• <u>Vendredi 10 janvier 2025 de 14h00 à 17h00</u></li></ul> |
| <b>En mairie de quartier de Nantes-Bottière</b><br>69 Rue de la Bottière 44300 NANTES                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Mercredi 18 décembre de 14h00 à 17h00</u></li></ul>  |

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique unique et du dossier numérique sur un poste informatique, **en mairies de quartiers de Nantes-Malakoff et de Nantes-Bottière** aux adresses sus-indiquées, aux jours et heures d'ouverture des services au public. La consultation du dossier d'enquête est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5790> également accessible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>). Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives, notamment celui de l'autorité environnementale.

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres « papiers » déposés **en mairies de quartiers de Nantes-Malakoff et de Nantes-Bottière** ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, en **mairie de quartier de Nantes-Malakoff** ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5790@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5790@registre-dematerialise.fr) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo). Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) : <https://www.registre-dematerialise.fr/5790>

Toutes ces observations et propositions sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairies **de quartiers de Nantes-Malakoff et de Nantes-Bottière**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SNCF Voyageurs Loire Océan – 131 boulevard Ernest Dalby 44000 NANTES, à l'attention de Christine NUSS FELTEN ([christine.felten@sncf.fr](mailto:christine.felten@sncf.fr)).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale (supplétive) au titre de la loi sur l'eau et valant dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, assortie de prescriptions, délivrée par un arrêté du préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus ;
- un permis de construire accordé ou refusé par le maire de la commune de Nantes.